



**LOUVIL**

Département du Nord  
Commune de LOUVIL  
Membres en exercice : 15  
Membres Présents : 11  
Procuration : 4  
Convocation en date du : 09 octobre 2021  
N° ordre : 11  
N° identifiant : 053-2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU

**13 octobre 2021**

Le treize octobre deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni 36, rue Henri Millez, salle de motricité de l'école Henri Millez sous la présidence de Vinciane FABER, Maire.

BERNARD Albert	Pr	FAMANTA Thelma	P	ODOU Gérard	P
CAPELLE Lionel	P	HEMBISE Andréa	P	STELLATELLI Véronique	P
CARON Jacques	Pr	LEYSSENS Marie-Dominique	P	TOULEMONDE Mélanie	P
DAUBERCIES Julie	P	LOUIZOS Alain	P	VERWAERDE Léni	Pr
FABER Vinciane	P	MONGIN Charlotte	Pr	ZIEMNIAK José	P

P = Présent    A = Absent    AE = Absent Excusé    Pr = Procuration

Monsieur Albert BERNARD donne procuration à Madame Vinciane FABER  
Monsieur Jacques CARON donne procuration à Monsieur Gérard ODOU  
Madame Charlotte MONGIN donne procuration à Madame Mélanie TOULEMONDE  
Monsieur Léni VERWAERDE donne procuration à Madame Vinciane FABER

Formant la majorité des membres en exercice.  
Madame Julie DAUBERCIES a été désignée comme secrétaire de séance

**Domaine de compétence : Cimetière Communal**  
**Rapporteur : Gérard ODOU**  
**Objet : Tarifs des concessions du cimetière communal**

Monsieur Gérard ODOU, Adjoint, expose au Conseil Municipal,

Dans la perspective de l'adoption et de la mise en place d'un nouveau règlement du cimetière communal, Monsieur Gérard ODOU propose au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux tarifs des concessions du cimetière communal, en tenant compte des évolutions induites par le nouveau règlement.

Il est par ailleurs précisé que les tarifs des concessions du cimetière communal n'ont pas été revu depuis une délibération en date du 12 décembre 2017.

Monsieur Gérard ODOU propose de revoir à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 la tarification des concessions cimetière de la façon suivante :

1. Concession cimetière 2m X 1m (maximum 3 personnes) durée 30 ans : 300,00€
2. Concession cimetière 2m X 1m (maximum 3 personnes) durée 50 ans : 500,00€
3. Columbarium et cave urne : durée 50 ans (maximum 2 personnes) : 1000,00€

L'achat de la case (761,00€) et de la cave urne ancien modèle (446,46€) et nouveau modèle (726,74€) étant toujours à la charge des intéressés.

4. Droit de dispersion des cendres au jardin du souvenir :

50,00€

Il est par ailleurs précisé pour le jardin du souvenir qu'il est possible que les défunts aient leurs nom – Prénom – date de naissance et date de décès gravés sur la stèle du jardin du souvenir prévue à cet effet. Ce service est facultatif. Il sera demandé une participation de 11,00€ par caractère inscrit.

Une entreprise de pompes funèbres conventionnée par la commune sera mandatée pour réaliser l'inscription.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE sur 15 votants, DÉCIDE :**

**D'ADOPTER** les nouveaux tarifs des concessions du cimetière communal à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021

Fait et délibéré à LOUVIL, le 13 octobre 2021

Pour extrait conforme,

**La Maire,  
Vinciane FABER**



*Certifié exécutoire par la Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le  
et de la publication le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux  
mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de  
Lille*